

10 tyroliennes : problèmes liés aux humains, extraits rapport MRAE décembre 2021

La nouvelle activité consiste à proposer des descentes en tyroliennes de grande longueur depuis le Piton Dugain jusqu'au Champ de Foire. Pour ce faire, il est envisagé de mettre en place 10 câbles servant de support à deux groupes de 6 et 4 tyroliennes, mesurant respectivement 525 m et 800 m. La plateforme commune de départ sera construite sur le Piton Dugain. Les deux plateformes d'arrivées seront situées sur la zone du Champ de Foire à proximité de la cité « Les Topazes », la première sur une surélévation naturelle qui sera aplanie, **l'autre sur une butte à aménager de 20 m de hauteur.**

Un des principaux enjeux environnementaux identifiés par l'Ae est le suivant :

la limitation des nuisances sonores occasionnées par la fréquentation et le mode d'exploitation du projet ;

-recommandations

- proposer dès à présent, des mesures adaptées et en cohérence avec les impacts potentiels que le projet global (tyroliennes et Parc du Volcan) est susceptible d'occasionner sur l'environnement **et la santé humaine**, et en particulier sur les espaces de fonctionnalité des zones humides, sur la biodiversité, sur le paysage, **sur la limitation des covisibilités et des nuisances vis-à-vis des riverains.**

- proposer des mesures complémentaires qui soient de nature à limiter significativement à chaque passage les nuisances sonores susceptibles de **déranger les habitants du chemin Dugain et du lotissement « Les Topazes »** ;

-Le projet prévoit la création d'un piton artificiel au droit de la plateforme de réception des grandes tyroliennes. Toutefois, l'impact potentiel de cette surélévation artificielle sur 20 m de haut et 8 800m² de superficie sur le régime d'écoulement des eaux pluviales n'est pas évalué

.- compléter l'étude d'impact par une évaluation des conséquences de la création du piton artificiel sur le fonctionnement du réseau hydrographique du secteur, et de prévoir, le cas échéant, des mesures en cas d'aggravation des risques d'inondation **pour les zones habitées situées en contrebas** ;

-Bruit

Le projet se situe à proximité immédiate du lotissement « Les Topazes », zone d'urbanisation discontinuée par rapport au village de Bourg-Murat plus au sud-ouest, ainsi qu'une petite zone résidentielle isolée au pied du Piton Dugain construite le long du « chemin du Piton Dugain » en impasse.

Le projet prévoit de fonctionner tous les jours de 7h00 à 18h00. Sa fréquentation touristique sera variable selon les saisons, avec une haute saison définie d'octobre à janvier. Il sera générateur de bruits dont les sources principales seront les plate-formes de départ et d'arrivées (voix des utilisateurs) ainsi que les câbles (cris des utilisateurs au départ, roulements des poulies). Une étude acoustique permet d'estimer l'émergence induite par le projet au niveau de trois points de mesures choisis pour être potentiellement les plus préjudiciables pour la population (1 : résidences sur le chemin du Piton Dugain, 2 : résidences de la cité « Les Topazes », 3 : terrain de l'école coranique).

En référence à la réglementation sur la limitation des bruits de voisinage (décret n°2006-1099 du 31 août 2006), l'émergence moyenne limite diurne de 5 décibels (dB(A)) **a été dépassée au point n°2**. La simulation a été faite à partir d'une fréquentation de 300 passages par jour (30 par câble).

Pour limiter le bruit généré par le couloir des grandes tyroliennes passant au plus près du point n°2, une simulation réduit à 20 la fréquentation des lignes 7 à 10. À l'inverse, la fréquentation des petites tyroliennes est augmentée à 42 pour les lignes 1 à 6, soit 332 au total. Cette proposition est susceptible de faire respecter à la fois le niveau sonore tolérable (réglementaire), et la rentabilité commerciale du système ayant été évaluée à **300 passages par jour**.

Bien que l'étude acoustique vise à définir les conditions d'exploitation pour respecter le code de la santé publique « avant infraction », elle invite à la prudence sur les simulations réalisées ainsi que sur la modération de la fréquentation. En effet, les émergences instantanées lors du passage au plus près des habitations peuvent être évaluées à 11,5 dB(A) pour le chemin Dugain et à 22 dB(A) pour la cité « Les Topazes », ce qui contraste avec l'environnement très calme de la zone. Par ailleurs, n'ont pu être pris en compte, car trop aléatoires et imprévisibles, les bruits engendrés par les discussions des groupes en attente et les comportements inappropriés. **La possibilité que ces bruits affectent la tranquillité des populations résidentes n'est donc pas exclue.**

La mesure M27 propose donc une limitation de la fréquentation, en privilégiant l'utilisation des lignes les plus éloignées des habitations, en effectuant la descente des plateformes à l'opposé des habitations, et en limitant la présence du public et des groupes en attente à proximité de la plate-forme. La mesure prévoit également, lors de la haute saison de réaliser des mesures acoustiques pour vérifier la conformité des niveaux de bruits, et d'adapter l'exploitation en cas de dépassement.

Ces dispositions qui visent à la fois à brider strictement le nombre de passages par jour sur les tyroliennes, à discipliner rigoureusement les utilisateurs d'un espace de loisir (sans préciser comment), tout en voulant rendre l'activité rentable, **semblent trop flexibles et aléatoires pour être convaincantes dans leur efficacité.**

➤ **L'Ae recommande de compléter l'étude d'impact en proposant des mesures complémentaires qui soient de nature à limiter significativement à chaque passage les nuisances sonores susceptibles de déranger les habitants du chemin Dugain et du lotissement « Les Topazes ».**

Pour limiter l'afflux des visiteurs au sommet du Piton Dugain, l'étude d'impact prévoit comme première mesure (M31) un accès réservé aux personnes habilitées (ONF, SUDEAU, exploitant des tyroliennes).

Il est également à noter que le projet du Parc du Volcan a fait l'objet d'une concertation préalable en juillet 2021 qui a montré une forte préoccupation des riverains et du public à la **préservation de l'authenticité du patrimoine naturel et de la quiétude des lieux.**

La première phase du projet de parc sur une surface de 15 hectares (jardin botanique avec serres géodésiques, aire de pique-nique, zone de sports à sensation) intégrera les tyroliennes, **et la seconde phase viendra compléter le parc sur une surface cumulée de 55 hectares avec un pôle équestre, une hélisurface, une activité à sensations avec un projet de ballon captif, une zone d'attraction foraine, un mail commercial, des stationnements. Le projet global pourra recevoir 4500 personnes tous les jours de 9h00 à 18h00 à partir de 2025.**